

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Willy BORSUS Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Le label « Bistrot de terroir »

Monsieur le Ministre,

En 2011, votre prédécesseur lançait le label « Bistrot du terroir », en collaboration avec la Fédération Horeca de la Région wallonne et l'APAQ-W. Ce label avait notamment pour objectif de mettre en lumière une filière de cafés de qualité, de favoriser les produits du terroir au travers de circuits courts allant directement de producteurs aux tenanciers.

Pour obtenir ce label, les bistrots devaient non seulement proposer en permanence au moins trois produits du terroir local à la carte et, en cas de restauration, un plat du terroir. Mais aussi proposer, sur leur carte des boissons, au moins cinq produits des environs, le but étant d'offrir une visibilité aux boissons locales, notamment vigneronnes et vins wallons.

Monsieur le Ministre, en 2018, seuls 80 bistrots étaient estampillés « du terroir ». Un label qu'il fallait, si je ne m'abuse, renouveler chaque année. Dix ans et une pandémie mondiale plus tard, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Je constate que le site internet « bistrotde~~terroir~~.be » est ancien et peu actualisé et que le site de l'APAQ-W ne fait peu voire pas référence à ce label. Est-ce qu'il existe toujours ? Si non, cette page ne devrait-elle pas être supprimée ? Si oui, ne serait-il pas intéressant de refaire de la publicité autour de cette reconnaissance une fois les beaux jours revenus pour l'horeca ? Quels sont, en outre, les projets que votre administration a dans ses cartons afin de continuer à promouvoir ces produits du terroir, qu'ils soient de restauration ou plutôt boisson ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Depuis 2011, la Fédération HORECA Wallonie a effectivement pour mission la gestion du réseau « Bistrot de Terroir® en Wallonie ».

En 2018, l'APAQ-W a été chargée de collaborer avec la Fédération HORECA Wallonie afin d'actualiser le concept pour la labellisation des établissements adhérant au Réseau Bistrot de Terroir® en Wallonie et d'en assurer la promotion.

Les critères d'adhésion à ce réseau ont été revus afin d'accentuer notamment la mise en valeur des produits et des producteurs locaux wallons. Aujourd'hui, l'établissement labellisé « Bistrot de Terroir® » doit proposer à sa carte au moins 5 boissons produites en Wallonie, issues des 3 familles suivantes : boissons non alcoolisées, bières et vins/spiritueux. En cas de restauration, le Bistrot de Terroir® doit également proposer en permanence et au minimum un plat de la gastronomie locale (par exemple, les boulets liégeois) ainsi que sa recette et intégrer au moins 10 produits du terroir wallon dans l'offre de restauration, issus d'au minimum 5 familles parmi les suivantes : charcuteries/salaisons - condiment/épices - escargots - foie gras - fromages - fruits - légumes - oeufs - pains et dérivés - pommes de terre - produits laitiers et dérivés - poissons - sirops (gelées, miels, et cetera) - viandes - volailles et dérivés.

Afin de promouvoir les producteurs des terroirs wallons (circuits courts), les fournisseurs de l'établissement doivent également être renseignés nominativement dans le Bistrot de Terroir®.

Vu ces critères plus exigeants, nous avons aujourd'hui 57 établissements labellisés Bistrot de Terroir®, répartis sur les 5 provinces wallonnes. Cette diminution que nous espérons provisoire est un choix assumé. L'APAQ-W et la fédération veulent privilégier la qualité à la quantité afin de garantir la crédibilité du réseau et le bon respect de ces critères.

Un comité de suivi composé de représentants de l'APAQ-W et de la Fédération HORECA Wallonie a été créé et valide chaque nouvelle labellisation. Des campagnes de promotion ont été initiées sur les réseaux sociaux sous forme de plusieurs vagues avant l'été, période touristique et à l'automne. Le matériel promotionnel a été complètement renouvelé. Des réunions annuelles rassemblant les exploitants des établissements labellisés ont eu lieu par province, avec un Focus sur - un secteur en plein développement en Wallonie - la viticulture, afin d'inciter les bistrotiers à proposer des vins locaux à leurs cartes. Des vignerons locaux étaient également présents pour faire découvrir leurs productions.

La pandémie a évidemment impacté la campagne de promotion 2020. Cette campagne va reprendre intensivement dès la réouverture des établissements horeca.

Quant au site web « bistrotdeTerroir.be » et à la présence du label sur le site de l'APAQ-W, en 2020, le comité de suivi a décidé de relooker totalement le site internet dédié au réseau Bistrot de Terroir®. Ce relooking est en cours de finalisation. Le site est donc en passe d'être tout à fait modernisé en 2021. La plateforme digitale de l'APAQ-

W a subi le même sort et a été complètement remise à jour. À terme, les établissements labellisés Bistrot de Terroir® y seront également visibles, avec bien évidemment une présentation de ce réseau. Le lancement du nouveau site se fera pour la réouverture des établissements afin de marquer le coup.

Quant à l'intérêt de refaire de la publicité autour de cette reconnaissance le moment venu, il est bien prévu de relancer la campagne de communication sur ce réseau, dès la réouverture des établissements horeca et de démarcher de nouveaux établissements dans les provinces les moins desservies (par exemple, le Brabant wallon). Le nouveau site web sera mis en ligne prochainement. Les campagnes sur les réseaux sociaux reprendront également.

Les focus « produits » pourront également reprendre au niveau des réunions annuelles du réseau, avec les thématiques viandes et produits laitiers.

Quant aux projets de l'APAQ-W et de ses partenaires pour continuer à promouvoir les produits du terroir, les collaborations avec Wallonie Belgique Tourisme s'intensifieront pour faire la promotion sur l'aspect touristique de ces établissements. Le réseau « Bistrot de Terroir® » est d'ailleurs déjà repris sur leur site web.

Les « Bistrot de Terroir® » se verront aussi ouvrir les portes de la grande campagne de promotion APAQ-W « Ma quinzaine locale », qui se déroulera en septembre.

En outre, vu la décision de redéployer le réseau Table de Terroir, l'APAQ-W envisage de réaliser une campagne globale pour les deux réseaux - qui sont complémentaires - pour plus de cohérence. Ce réseau Table de Terroir permettra l'introduction de davantage de produits locaux puisqu'il s'agira de restaurants. Des focus « produits » seront aussi réalisés pour le réseau « Table de Terroir ».

Encore une fois, l'APAQ-W entend développer les réseaux de terroir tout en consolidant leur crédibilité.